

U N E S C O
ASSOCIATION DU PERSONNEL

Assemblée extraordinaire du personnel

MARDI 25 NOVEMBRE 1980

PROJET DE RESOLUTION n°4
présenté par S. Marks et P.
Bulenzi

L'Assemblée du personnel,
réunie en session extraordinaire les 13, 17 et 25 novembre 1980 afin de
poursuivre l'examen de la question de la révision des statuts de
l'Association, commencé au cours des six séances tenues respectivement les 14,
15, 16 et 17 janvier 1980 d'une part et les 3 et 4 mars 1980 d'autre part

Prenant en considération les travaux et réflexions consacrés à cette
question au sein de l'Association depuis quatre années, notamment par le
second groupe de travail désigné par le Comité exécutif à la demande de
l'Assemblée et Réunie juillet 1976 à juin 1978 et par le Conseil
de l'Association dans le cadre du débat général d'orientation organisé
en août et septembre 1979 ;

Ayant pris connaissance du rapport du groupe de travail qu'elle a créé
le 4 mars 1980 (STA/A.S0/10) "en vue de recueillir le plus de renseigne-
ments possible sur les souhaits et aspirations du personnel en matière de
révision des statuts" ;

Adresse ses remerciements au groupe de travail. Il et approuve l'esprit
dans

lequel il a su parvenir à remplir le mission qui lui était confiée ;

Considère que les quatre propositions pratiques figurant dans la conclusion du
rapport du groupe méritent d'être retenus pour mieux identifier les problèmes
spécifiques, des groupes de quelque nature, qu'ils soient qui rassemblent
des fonctionnaires éprouvant des affinités communes ainsi pour mieux tenir
compte des besoins et aspirations de l'ensemble du personnel dans sa
diversité ;

Fait siennes les propositions suivantes :

- a) l'Association reconnaît l'importance des diversités culturelles et
autres au sein du personnel et la nécessité leur libre expression,
entre autres au sein de groupes, et s'efforce de donner à ces diver-

sités un rôle constructif dans le fonctionnement des organes de l'Association

- b) ces groupes, lorsqu'ils désirent faire entendre leurs aspirations et suggestions, devraient être libres de saisir tel ou tel organe de l'Association selon la nature des questions posées. Réciproquement, les divers organes de l'Association pourraient consulter ces groupes dans toutes les questions d'intérêt du personnel ;
- c) dans le rôle qu'ils pourront jouer auprès de l'Association, ces groupes devraient être encouragés dans leur propre fonctionnement à engager une réflexion sur les finalités de l'Association. D'autre part et afin d'éviter les cloisonnements dangereux, des échanges aussi fréquents que possible devraient être favorisés entre les divers groupes ;
- d) cette expérience devrait avoir comme perspective finale une meilleure représentation du personnel dans les organes de l'Association afin d'assurer la participation active de l'ensemble du personnel et de mieux refléter la diversité culturelle existant dans le monde .

5. Invite le Comité exécutif et le Conseil à s'inspirer de ces propositions dans son action ultérieure, à **étudier** les modalités, conditions et implications de leur mise en œuvre et à faire rapport à ce sujet au Conseil de l'Association et à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée du personnel.